

Nouvelle étape du processus de décentralisation, la réforme territoriale débutée en 2015 avait pour ambition de simplifier l'échiquier territorial français. Le 1^{er} janvier 2016, la France est passée de 22 à 13 régions. Ce redécoupage suscite trois séries d'interrogations qui seront mises en perspective dans ce colloque par des exemples étrangers. En premier lieu, il s'agira de s'intéresser aux conséquences de cette nouvelle délimitation sur les régions elles-mêmes. Dans les régions fusionnées, outre le changement de taille, du nombre d'habitants ou encore d'élus, les régions ont dû adapter leur mode de fonctionnement et maîtriser de nouvelles compétences conférées par la loi Notre à toutes les régions. Ces bouleversements ont nécessairement pesé sur les budgets, les politiques publiques ou encore sur les agents et citoyens de ces collectivités. En second lieu, les différentes réformes du droit des collectivités territoriales (lois MAPTAM, Notre ou encore de redécoupage des régions) posent la question d'une nouvelle conception de la décentralisation française et notamment celle d'une nouvelle différenciation entre collectivités. Ces différentes réformes ont en effet eu des impacts sur l'équilibre entre les territoires que ce soit entre les régions elles-mêmes (qu'en est-il du poids de la région Bourgogne-Franche-Comté face à la « superpuissante » région Île-de-France ?, de la coopération décentralisée importante pour certaines régions ?) mais également à l'intérieur du territoire régional (qu'en est-il des zones qui se sentent délaissées par la réforme territoriale, quelle gouvernance pour un meilleur équilibre des territoires ?). Enfin, il ne faut pas perdre de vue le contexte général de réduction des dépenses publiques (tant d'un point de vue national que local) qui préjuge de nombreuses conséquences tant sur le poids financier des régions que sur leurs compétences économiques qui ont encore été renforcées par la réforme territoriale tout comme l'impact des politiques régionales sur l'emploi.

DIRECTION SCIENTIFIQUE : Mme Aurore GRANERO,
Maître de Conférences de Droit public, Université de Bourgogne, UBFC

Inscription obligatoire avant le **28 Mars 2019**

Inscription gratuite pour les personnels Universitaires, doctorants et étudiants

Possibilité d'inscription pour les déjeuners des 4 et 5 Avril 2019.

Renseignements et bulletin d'inscription :

<https://credespo.u-bourgogne.fr>

Secrétariat du CREDESPO: emilie.chartier@u-bourgogne.fr



Sous la responsabilité d'Aurore GRANERO

4 avril : Amphithéâtre Mathiez – 5 avril : salle Alain Millot
Dijon



4 avril

8h45 **Accueil**

9h15 **Propos introductifs :**

A. Bonin, Président de l'UB
V. Thomas, Doyen de la Faculté de droit, UBFC
P. Charlot, Directeur de CREDESPO
A. Granero, CREDESPO

9h45 **Introduction générale :** *Le rôle des régions en France aujourd'hui* (J.-M. Pontier, Professeur émérite, Droit public, Université Aix Marseille)

• SESSION 1 : *Les régions et le défi du leadership*

10h15 *L'État face aux stratégies régionales* (N. Kada, Co-Directeur du GRALE, Professeur de Droit public, Université de Grenoble)

10h35 *Le défi des nouvelles compétences, l'exemple des transports scolaires* (H. Truchot, Docteur en Droit public, UBFC)

10h55 **Débats et Pause**

11h20 *L'articulation des compétences avec les métropoles* (D. Espagno, Maître de conférences en Droit public, Sciences Po Toulouse, IEP de Toulouse)

11h40 *Les instruments de rationalisation des compétences* (A. Granero, Maître de conférences en Droit public, UBFC)

12h00 *Réforme territoriale : la mise en perspective avec les régions italiennes* (R. Louvin, Professeur de Droit public, Université de Calabre, Italie)

12h30 **Débats et pause déjeuner**

• SESSION 2 : *Les régions et les obstacles de la transversalité et de la présence territoriale*

14h30 *L'accès aux services publics et la présence territoriale* (V. Donier, Professeur de Droit public, Université de Toulon)

14h50 *Les relations entre les régions et les services déconcentrés* (M. Monnier, Maître de conférences en Droit public, UBFC)

15h10 **Débats et Pause**

15h40 *Les régions et les activités transfrontalières* (P. Ayache, Vice-Président de la région BFC en charge des fonds européens et du contrat de plan, de l'attractivité, du tourisme, du rayonnement international et du sport)

16h00 *Le FEDER : un instrument financier dans « l'eupéanisation » du territoire régional* (P. Icard, Maître de conférences en Droit public, UBFC)

16h20 *L'administration numérique, l'exemple de l'Estonie.* (Dr. David Dueñas-Cid, Université de Tallinn)

17h00 **Débats et fin de la première journée**

5 avril

• SESSION 3 : *Les régions et les défis financiers et budgétaires* (sous la Présidence de M. Houser)

8h45 **Accueil**

9h00 *Égalité et équité : quelle place pour la péréquation régionale ?* (P. Raymond, Maître de conférences en Droit public, UBFC)

9h20 *Les politiques régionales en matière de développement économique et d'emploi : l'exemple de la région Hauts-de-France* (F. Rangeon, Professeur de Science politique, Université de Picardie J. Verne)

9h40 *Le pouvoir fiscal des régions autonomes espagnoles* (A. Esteller-Moré, Professeur d'Économie, Université de Barcelone)

10h00 **Débats et pause**

• SESSION 4 : *Les acteurs des régions*

10h30 *Le citoyen : les régions et la démocratie participative régionale, l'exemple des budgets participatifs en France et en Allemagne* (R. Wakote, Maître de conférences en droit public, Université de Lorraine et Dr. M. Seckelmann, Professeur, Université de Spire)

11h00 *les droits de l'opposition régionale* (N. Droin, Maître de conférences HDR, UBFC)

11h20 *Les élus font-ils la région ? Quelques éléments d'explication sur la faible institutionnalisation régionale* (A. Troupel, Maître de conférences en science politique, Université de Montpellier)

11h40 **Table ronde avec les différents acteurs de la région**
Quelle concurrence avec les élus métropolitains et départementaux ? (élus)
Le dialogue social

12h30 **Conclusions** (J.C. Ricci, Professeur émérite, Droit public, Université Aix Marseille)